

Edito

Étienne Guyot

Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne



Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la communauté des acteurs maritimes parvient à garder un rythme d'actions exemplaire en faveur de l'environnement marin, tout en accompagnant les professionnels dans l'atténuation des pertes économiques qu'ils subissent.

A l'image de l'organisation que nous avons mise en place avec la présidente de la Région Occitanie, sur les chantiers CPER et Littoral 21, cette dynamique ne pourra perdurer sans la légendaire solidarité des gens de mer étendue à l'ensemble des institutions.

Les services de l'Etat, rassemblés en Occitanie au sein du comité de l'Etat Littoral Mer Occitanie (CELMO) que j'ai mis en place, prendront toute leur part dans ce challenge, en liaison avec les préfets coordonnateurs de la façade méditerranéenne.

Cette sixième lettre de communication sur le plan d'action pour le milieu marin, par les sujets qui y sont traités, illustre parfaitement mes attentes en terme de partenariats techniques et financiers, entre l'État, les collectivités, le monde associatif, les professionnels et les usagers.

Bonne lecture !

France Relance

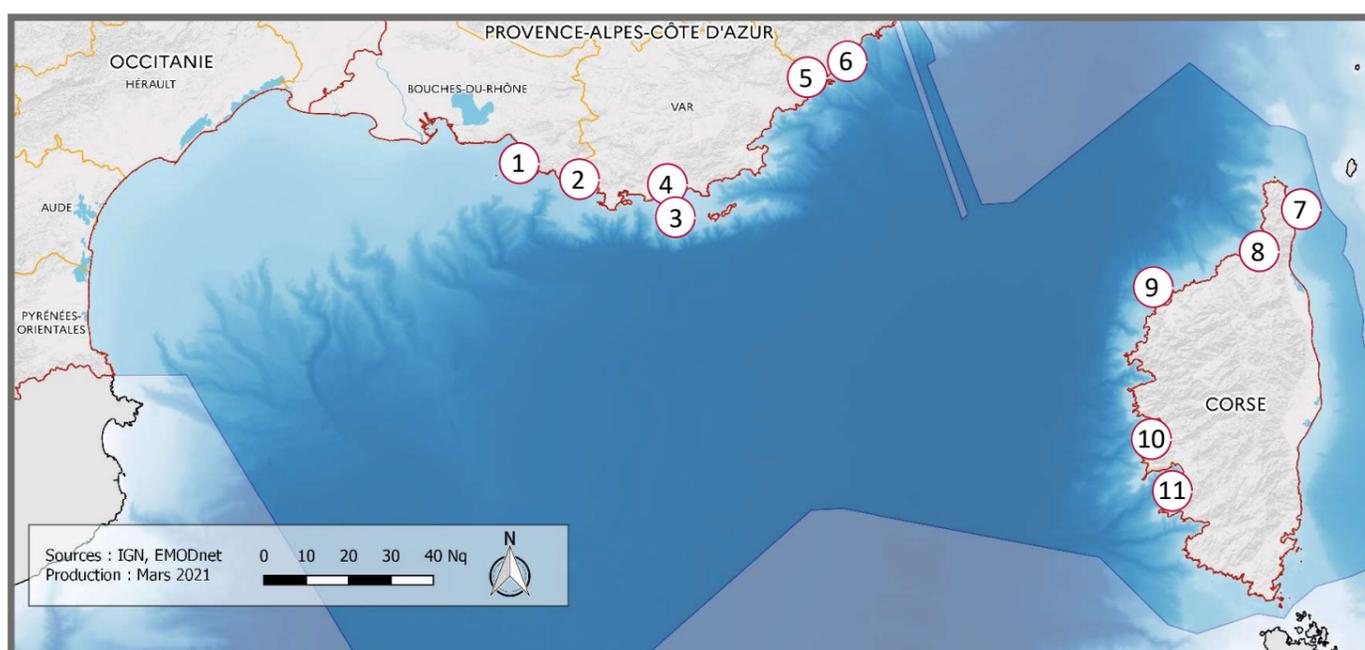
au service de l'organisation des mouillages

Sur les 100 milliards d'euros du plan de relance, le volet maritime dispose d'une enveloppe nationale de 650 M€. La politique maritime du gouvernement s'inscrit de manière transversale en contribuant à la fois aux objectifs de l'écologie, de la compétitivité ou de la cohésion. Les services et opérateurs de l'État que sont les DREAL, l'OFB, l'Agence de l'Eau, le Conservatoire du littoral, les parcs naturels marins et parcs nationaux, disposent ainsi d'enveloppes dédiées à l'accompagnement de projets en faveur de l'environnement marin. Parmi eux, l'organisation des mouillages des navires est identifiée comme à accompagner prioritairement.

L'appel à projets qui vise la réduction de l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de Posidonie par la mise en œuvre de mouillages organisés est un levier pour accompagner des projets répondant à la fois à la stratégie mouillages du PAMM et aux critères du plan de relance.



Clôturé fin 2020, ce sont 22 dossiers (1 Occitanie, 11 PACA et 10 Corse) qui ont été déposés, pour des budgets allant de 35 000€ à 13,5 M€, pour un plus de 23 M€. Parmi ces dossiers, 11 projets ont été lauréats, 5 en Corse, 6 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (cf. carte ci-dessous).



- 1 **Commune de La Ciotat** : Études de définition et réglementaires pour la mise en place d'une ZMEL petite plaisance dans la baie de La Ciotat
- 2 **Commune de Six-Fours** : Études de définition et réglementaires pour la mise en place d'une ZMEL petite plaisance sur l'archipel des Embiez
- 3 **Parc national de Port-Cros** : Études de définition pour organiser les mouillages petite et grande plaisance dans le cœur de parc marin de l'île de Porquerolles en définissant les zones interdites, les ZMELs et les zones libres à l'ancre.
- 4 **Commune de Hyères** : Études de définition et réglementaires pour la mise en place d'une ZMEL petite plaisance au large du port Saint-Pierre à Hyères
- 5 **Commune de Théoule-sur-mer** : Études de définition et réglementaires pour la mise en place d'une ZMEL petite plaisance au large du port de Théoule-sur-mer
- 6 **Commune d'Antibes** : Études de définition et réglementaires pour la mise en place d'une ZMEL petite plaisance sur l'anse de Crouton
- 7 **Commune de Rogliano** : Études de définition et réglementaires pour la mise en place d'une ZMEL petite et grande plaisance au large de la plage de Tamarone et dans la baie de Maccinagio
- 8 **Commune de Saint-Florent** : Études de définition et réglementaires pour la mise en place d'une ZMEL petite plaisance dans la baie de Saint-Florent
- 9 **Aménagement assistance exploitation** : Études de définition et réglementaires pour la mise en place d'une ZMEL petite et grande plaisance
- 10 **Communauté d'agglomération du Pays ajaccien** : Réalisation de travaux pour l'implantation d'une zone de mouillage dans le golfe de Lava
- 11 **Commune de Coti-Chiavari** : Réalisation de travaux pour l'implantation d'une zone de mouillage e dans l'anse de Portigliolo



Zones de protection forte

Tous les acteurs se penchent sur les cibles

Pour préparer l'avis du Conseil maritime de façade sur les zones de protection forte, les membres ont souhaité la constitution d'un groupe de travail. Coanimé par l'OFB et la DIRM, ce groupe va travailler pour :

- Décliner le cadrage national au niveau de la façade ;
- Définir les modalités d'accompagnement des ZPF candidates et des zones potentielles ;
- Définir les modalités de fixation de la cible de 2030 conformément à la stratégie nationale des aires protégées ;
- Identifier les moyens permettant d'assurer l'efficacité des zones de protections fortes.

Le groupe va se réunir au moins trois fois avant le Conseil maritime de façade du 24 juin 2021.

La première réunion a été organisée le 23 mars et a permis de partager les besoins et attentes des membres du groupe, de poser la définition et de commencer à discuter des activités potentiellement incompatibles avec les ZPF.

Les prochaines réunions auront pour objectifs de répartir du croisement enjeux écologiques et régulation des pressions pour le processus de désignation.

Roc de Brescou nouvelle zone de protection

La nouvelle « réserve marine du Roc de Brescou » a été créée au large du cap d'Agde (Hérault), dans le cadre du projet européen LIFE MarHa. D'une superficie de plus de 3 km², elle est située à un mille nautique de l'île de Brescou au sein de l'aire marine protégée de la côte agathoise. Sa création est le fruit d'une association entre les pêcheurs « petits métiers » du littoral et la commune d'Agde, gestionnaire de l'aire marine de la côte agathoise, puis d'une large concertation avec tous acteurs maritimes.

Cette réserve relève juridiquement d'un statut de « cantonnement de pêche » créé par un arrêté du ministre de l'Agriculture du 27 décembre 2019. Ce texte interdit dans cette zone l'exercice de la pêche maritime sous toutes ses formes pendant six ans renouvelables, avec toutefois une possibilité de dérogation préfectorale dans le cadre du suivi scientifique de la réserve. Cette interdiction est complétée par celle du mouillage des navires, de la plongée sous-marine et du dragage, par un arrêté du préfet maritime en date du 31 janvier 2020. La navigation des navires reste en revanche autorisée.

Cette réserve a pour objectif de préserver les habitats marins (réécifs coralligènes, fonds rocheux et sableux), de protéger la ressource halieutique (poissons, mollusques, crustacés) et de soutenir la pêche durable. Ces objectifs se veulent complémentaires des actions de protection et de restauration écologique mises en place par la ville d'Agde dans l'aire marine protégée de la Côte Agathoise.



Les ports de plaisance d'Occitanie s'engagent en faveur de l'environnement

Depuis 2019, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau (CPIE BT) et l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO) accompagnent les ports de plaisance de la région Occitanie dans les démarches Ports Propres et Ports Propres Actifs en Biodiversité.

A l'interface entre la mer et la terre, les ports de plaisance sont aujourd'hui des infrastructures stratégiques favorables au développement durable des territoires marins et littoraux.

La certification européenne « Ports Propres », qui existe depuis 2011, permet aux ports de plaisance de s'engager dans une démarche d'excellence en matière de gestion environnementale portuaire. Les cinq étapes de la démarche Ports Propres, préalables à l'obtention de la certification, permettent aux gestionnaires de ports de plaisance de maîtriser les pollutions chroniques et accidentelles ainsi que les déchets issus de l'activité du port, en accord avec les réglementations en vigueur. Un volet est aussi dédié aux économies d'eau et d'énergie. Par ailleurs, une formation de 3 jours, à destination des équipes portuaires, permet à chaque agent de porter cette démarche auprès des usagers.



Depuis 2019, plus de 40 agents portuaires ont suivi ces formations, traduisant ainsi une volonté forte de la part des gestionnaires de port de plaisance de prendre des engagements concrets pour lutter contre les pollutions et agir en faveur de la préservation de la biodiversité. A ce jour, 7 ports d'Occitanie sont certifiés Ports Propres et autant sont en cours de démarche.

Une fois que le port est engagé dans Ports Propres, il peut également s'engager dans la certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité », qui existe depuis 2018, et qui valorise l'engagement volontaire des ports de plaisance souhaitant agir en faveur de la biodiversité terrestre et marine sur leur périmètre portuaire. Un organisme tiers indépendant, l'AFNOR, contrôle ces deux certifications.

Les ports de demain seront des lieux d'expérimentation de nouveaux usages et de nouvelles offres : les gestionnaires sont mobilisés dès à présent pour associer la dimension environnementale à toutes les innovations à venir.

Restauration écologique : projet TRANSCOR

Lauréat de l'appel à projets sur la restauration écologique, Septentrion Environnement fait le point sur son projet innovant TRANSCOR.



L'habitat du coralligène est un habitat-clé de la Méditerranée. Il participe à l'importante biodiversité du bassin et désormais à la lutte contre le réchauffement climatique.

TRANSCOR est un projet expérimental de transplantation du corail rouge (*Corallium rubrum*) et de la gorgone rouge (*Paramuricea clavata*) conduit au sein du Parc national des Calanques. Ces deux espèces, constitutives du coralligène, sont particulièrement sensibles aux variations de température. Le défi d'aujourd'hui, dans le contexte de changement global et notamment de réchauffement climatique, est de mieux comprendre leurs capacités d'adaptations dans des contextes de vie différents, puis d'évaluer la possibilité de restaurer des sites dégradés en transplantant des colonies saines.

Pour ce faire, Septentrion Environnement réalise et étudie la survie dans le temps, de boutures issues de colonies-mères en d'autres lieux, d'autres profondeurs et sur d'autres substrats. Ces suivis scientifiques vont enrichir la connaissance sur l'écologie de ces espèces en termes de développement.

Collecte exceptionnelle des fusées de détresse

Avec plusieurs partenaires (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ADEME, DIRM, UPACA, FIN), l'APER PYRO organise une collecte exceptionnelle des engins pyrotechniques périmés en 2021.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, des problématiques liées au stockage de ces produits et à leur mise en dépôt dans des décharges inappropriées comme les ordures ménagères ont conduit l'APER PYRO à monter une organisation de déstockage des stocks historiques.

Organisée dans les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes en 2019, les retours n'ont pas été à la hauteur des estimations, aussi il est prévu de reconduire l'opération en 2021. Pour optimiser la collecte et améliorer les performances de la prochaine collecte exceptionnelle, un prestataire (nautique Conseil) accompagne l'APER PYRO et ses partenaires.



Sous l'impulsion de la Fédération des Industries Nautiques, l'APER PYRO est un éco-organisme agréé pour la reprise des produits pyrotechniques périmés des plaisanciers et son agrément porte sur la reprise dite en « un pour un ».



Jennifer Cornet
Déléguée Générale
APER PYRO

L'APER PYRO souhaite que l'organisation de cette opération soit adaptée au contexte régional et ainsi les plaisanciers, les collectivités et les ports sont invités à y participer.

Ceci permettra au prestataire de pouvoir proposer des schémas d'organisation qui puissent répondre aux attentes des plaisanciers. Ces derniers pourront ainsi se débarrasser des feux de détresse qu'ils peuvent avoir stockés chez eux durant ces dernières années, dans des conditions qui seront déterminées grâce aux réponses apportées.

<https://www.aper-pyro.fr/plaisanciers-collectivites-ports-region-sud/>

Un réseau aires éducatives florissant

41 aires marines éducatives en Méditerranée

Pour accompagner les aires éducatives, des groupes régionaux sur les aires éducatives se structurent. L'instruction des dossiers d'inscription et de labellisation constituent deux étapes clés pour comprendre la dynamique régionale et se l'approprier.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ARBE anime un groupe avec l'OFB, la DIRM, la DREAL, la Région, et les rectorats des Académies d'Aix-Marseille et de Nice.

En Corse, l'OEC a organisé un premier échange pour cadrer la composition du groupe.

En Occitanie, le GRAE s'est réuni pour la première fois fin mars. Pour accompagner l'émergence des AME, la Région Occitanie va lancer le « Prix Emergence AME en Occitanie ».



SUCHIMED Nouvelle campagne de surveillance en Méditerranée



La campagne de surveillance chimique en Méditerranée (SU-CHI-MED) a démarré le 16 mars 2021.

Elle vise à établir les niveaux de référence de l'état chimique des eaux côtières pour les trois régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Planifiée tous les trois ans et opérée par Ifremer, la campagne 2021 s'inscrit dans la continuité des campagnes précédentes avec le déploiement du réseau RINBIO permettant de répondre aux objectifs de la Directive Cadre eau, une évaluation de l'écotoxicité des eaux, de la contamination dans le sédiment et de la quantification des microplastiques.

Grâce à un objectif permanent d'optimisation des moyens en mer et des coûts, la campagne en mer permet également le prélèvement de benthos de substrat meuble en partenariat avec la STARESO, la caractérisation des populations de poissons par sondeur acoustique en partenariat avec Sémantic TS mais aussi l'application d'un nouvel outil de bio-indication basée sur les diatomées en partenariat avec l'Université de Toulon. Les premiers résultats sont attendus pour juin 2022.

STOP COLLISION : protéger les grands cétacés dans le sanctuaire Pelagos

Porté par le WWF et Andromède Océaologie, le projet STOP COLLISION a été lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt « Développements en matière de surveillance et d'évaluation de l'état des eaux et des milieux aquatiques continentaux, littoraux et marins dans le cadre des directives européennes » lancé en 2019.

Les collisions entre les grands cétacés et le trafic maritime est la première cause de mortalité non naturelle pour les grands cétacés. Selon une méthode statistique réalisée par le WWF en 2015, il y aurait 3500 situations de collision chaque année entre un grand cétacé et un navire dans le sanctuaire Pelagos, où l'on estime que le risque de collision est 3.25 fois plus important qu'ailleurs en Méditerranée.

Dans un contexte de doublement du trafic maritime tous les 25-20 ans, être capable de qualifier et quantifier les situations de collisions est la première étape vers l'identification et le développement des meilleures solutions et une condition du maintien de ces populations.

Le projet STOP COLLISION vise à tester sur le terrain un système de localisation acoustique en temps réel des grands cétacés (Rorqual commun, Cachalot). Ce projet permet de qualifier et de quantifier les situations de collision et de préfigurer un système anti-collision plus performant car ne reposant plus sur l'observation humaine.

Un système de quatre bouées intégrant acoustique passive, traitement du signal et transmission, permettant la triangulation des signaux acoustiques et leur localisation sera testé en situation réelle au cours de deux missions de plusieurs semaines à bord du Blue Panda - navire ambassadeur du WWF pour la protection de la Méditerranée - en 2020 et 2021.



Sciences participatives en plongée

36 dispositifs de sciences participatives auxquels les plongeurs contribuent

Laurine Gounot, étudiante de master 2, réalise son stage dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie sur les sites de plongée. L'objectif est double : 1/mieux connaître les attentes et besoins des gestionnaires de milieu en matière de sciences participatives et formuler des propositions d'adaptation et 2/optimiser le rôle des plongeurs dans leur contribution aux sciences participatives au-delà de l'intérêt en terme de sensibilisation.

Cette première phase d'état des lieux est en cours notamment via des questionnaires à destination des gestionnaires, plongeurs, structures de plongée et porteurs de sciences participatives.

Un comité de pilotage dédié suit ce travail qui se terminera à la fin de l'été 2021.





MIGRALION : un programme innovant pour mieux connaître les déplacements des oiseaux migrateurs terrestres, des chauves-souris et de l'avifaune marine dans le golfe du Lion

Au regard de l'insuffisance de connaissances sur l'utilisation de l'espace en mer par l'avifaune et les chiroptères dans le golfe du Lion et des projets d'usage de cet espace, par exemple en matière de projets de développement de parcs éoliens, il est apparu essentiel d'acquérir des nouvelles connaissances. Celles-ci permettront de caractériser les flux migratoires et les fonctionnalités des zones en mer pour l'avifaune et les chiroptères à l'échelle du golfe du Lion, que ce soit pour des espèces résidentes ou ponctuellement présentes.

Aussi, l'Office français de la biodiversité lance en avril 2021 un programme d'acquisition de données pendant 3 ans, couvrant l'avifaune migratrice, les chiroptères ainsi que les oiseaux marins. Le déploiement des moyens les plus pertinents seront utilisés de manière combinée : observation visuelle à terre et en mer, baguage, radars ornithologiques à la côte, radars initialement non calibrés pour l'ornithologie embarqués sur des navires, télémétrie, enregistreurs acoustiques, etc.

Le programme, mené en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et les Régions Sud et Occitanie, apportera des éléments de connaissance sur la répartition spatio-temporelle de l'avifaune terrestre et marine et des chiroptères à l'échelle du golfe du Lion. Il s'agit d'améliorer la mise en œuvre des politiques publiques de préservation de ces espèces et de leurs habitats naturels. Il apportera notamment des informations inédites sur la migration des espèces à travers le golfe du Lion, telles que les axes préférentiels de passage, les flux d'individus, la temporalité, les comportements de vol, etc. qui aideront à caractériser les menaces qui pèsent sur ces populations, dont plusieurs sont en déclin. Il sera alors possible d'optimiser le réseau d'espaces naturels protégés, en mer et à terre, d'améliorer les pratiques de gestion de ces espaces, et de mieux réguler les activités anthropiques responsables de la dégradation de l'état des populations.



Les flamants roses sont des oiseaux inféodés aux zones humides. En Camargue, les flamants sont dits migrateurs partiels ; certains traversent annuellement la Méditerranée pour hiverner en Afrique du Nord alors que d'autres restent hiverner le long des côtes méditerranéennes françaises. Plusieurs dizaines de jeunes individus seront équipés de balises au cours du programme Migralion.



De la taille d'un merle, les guépiers Europe font partie des passereaux migrateurs suffisamment grands pour pouvoir être équipés de balises télémétriques (pesant au maximum 1,4 g). L'équipement de plusieurs individus en Suisse a permis de suivre la migration durant un cycle annuel (2015-2016 et 2016-2017). Une quarantaine d'individus devrait être équipée au cours du programme Migralion, permettant ainsi de compléter les connaissances existantes.



Nouveaux dans le réseau du PAMM Méditerranée

Ils changent d'horizons
- Fabrice Auscher quitte son poste au sein de la DREAL Occitanie pour rejoindre l'OFB à Pérols.

Ils nous rejoignent
- Stéphane PERON, Directeur adjoint à la DIRM
- Julie Idoux, chargée de mission stratégie maritime à la MICO à la DIRM
- Amélie CHARDIN, Chef du pôle environnement marin Division AEM à la Préfecture Maritime
- Sophie CAPLANNE, Chef de la mission milieux marins et littoraux à la DREAL PACA

Agenda

- 24 juin Conseil maritime de façade
- 3 au 11 septembre Congrès mondial de la nature de l'IUCN
- 9 et 10 septembre Journées de restitution de ICO SOLUTIONS îles, côtes et océans
- 14 septembre Journée mer de l'AERMC
- 12 octobre Forum mouillages au MUCEM à Marseille

Conception et réalisation : DIRM Méditerranée - 04/2021

Ont contribué à ce numéro (par ordre) : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, APER PYRO, Commune d'Agde, CPIE Basin de Thau et UVPO, Ifremer, Office français de la biodiversité, Septentrion Environnement, WWF

Crédits photos (par ordre d'apparition) : Coralligène AMP Côte agathoise © Renaud Dupuis de la Granrive
Port plaisance Sète © UVPO
Transcor © Septentrion Environnement
Portrait Jennifer Cornet © Aperpyro
Navire L'Europe © Ifremer
Illustration stop collision © Denis Ody
AME de Port-vendres @ Port-Vendres
Plongeurs © FFESSM SUBAQUA
Vol de flamants roses (Phoenicopterus roseus) © Stéphane Di-Mauro / Office français de la biodiversité
Exemples de trajectoires de migration obtenues par télémétrie chez un groupe de Guépiers d'Europe © Dhanjal-Adams et al. 2018